

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE VAUNAC-NEGRONDES-LEMPZOURS- EYZERAC	PROCES-VERBAL DE SEANCE	Le Président AL	Page 1/6
---	--	---------------------------------	--------------------------

SEANCE DU JEUDI 14 OCTOBRE 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-Un, le jeudi 14 octobre, à 9h00, dans la salle des fêtes de Vaunac, s'est réunie la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier dont la composition a été fixée par arrêté du Président du Conseil départemental de la Dordogne n°239136 du 15 septembre 2021, en application du titre II du livre I du Code Rural, notamment ses articles L.121-2 et suivants, sous la présidence de Monsieur Alain LESPINASSE, Commissaire enquêteur.

Sur convocation de Monsieur le Président :

ETAIENT PRESENTS :

- Maire et Conseillers Municipaux de Négrondes :

Mme Françoise DECARPENTRIE
Mme Annie SEES
Mme Maryse AMBERT
Monsieur Claude CAMELIAS

- Maire et Conseillers Municipaux de Lempzours :

Mme Thérèse CHASSAIN
M. Guillaume REBEYROL
M. Yannick LE PIERRES
M. Jean-Paul BLANCHARD

- Maire et Conseillers Municipaux de Vaunac :

M. Jean-Claude JUGE
M. Pierre ROUSSEAU
M. Didier MERY

- Maire et Conseillers Municipaux de Eyzercac :

M. Claude BOST
Mme Céline PLANCHER
M. Éric LACOSTE
Mme Françoise LATOUR

- Membre représentant le Conseil départemental :

Mme Isabelle HYVOZ, Conseillère Départementale

- Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis – Négrondes :

M. David FLEURAT-LESSARD
M. Jean-Pierre PAPON
Mme Monique DEVEAUX
M. Guy MEYNARD

- Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis – Lempzours :

M. Gabriel DE MAILLARD
M. Michel LAGRANGE

- Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis – Vaunac :

M. Philippe DUBREUIL
M. David JOYAUX
M. Dominique BERNOUILLET

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE VAUNAC-NEGRONDES-LEMPZOURS- EYZERAC	PROCES-VERBAL DE SEANCE	Le Président AL	Page 2 /6
---	--	---------------------------------	---------------------------

- **Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis – Eyzerac :**
M. Yves PUIVIF
M. Frédéric GIBEAU
- **Membres propriétaires forestiers désignés par le Conseil Municipal – Négrondes :**
M. Serge BASTOUX
Mme Gisèle LHOTE
Mme Marie-Claude MEYNARD
- **Membres propriétaires forestiers désignés par le Conseil Municipal – Lempzours :**
M. Jules COTTET-DUMOULIN
Mme Chantal TRONCHE
- **Membres propriétaires forestiers désignés par le Conseil Municipal – Vaunac :**
M. Pascal PEYRONNET
M. Joël-Yves COUZINOU
M. Fabrice BASTIDE
- **Membres propriétaires forestiers désignés par le Conseil Municipal – Eyzerac :**
M. Alain CAILLAUD
Mme Nicole PICHAUD
M. René JULLY
M. Dominique MEYNARD
- **Membres propriétaires forestiers désignés par la Chambre d'Agriculture sur présentation du CRPF – Négrondes :**
M. Jean-Raymond MAURY
M. Christian FONTAINE
- **Membres propriétaires forestiers désignés par la Chambre d'Agriculture sur présentation du CRPF – Lempzours :**
M. Guy FEYMENDY
M. Gabriel FAURE
Mme Édith JOUSSELY
- **Membres propriétaires forestiers désignés par la Chambre d'Agriculture sur présentation du CRPF – Vaunac :**
Mme Maryse MAGNE
M. Jean-Marie FAURE
- **Membres exploitants agricoles – Négrondes :**
M. Jean-Marc POUGEAU
- **Membres exploitants agricoles – Lempzours :**
M. Serge MOREAU
- **Membres exploitants agricoles – Vaunac :**
M. Christine BORELLA
M. François LALIZOU
M. Nicolas DUSSUTOUR
- **Membres exploitants agricoles – Eyzerac :**
M. Guillaume FONCY

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE VAUNAC-NEGRONDES-LEMPZOURS- EYZERAC	PROCES-VERBAL DE SEANCE	Le Président AL	Page 3 /6
---	--	---------------------------------	---------------------------

- **Membres qualifiés en matière de protection de la faune, de la flore et de la nature :**
 - M. Patrick REY
 - M. Jean-Bernard DESCHAMPS
 - M. Michel AMBLARD
 - M. Jean-Marie RAMPNOUX
- **Représentant des services fiscaux (Cadastre)**
 - M. Éric TRIKI
- **Représentants des services techniques du Département**
 - M. Fabrice MATHIVET
 - M. Achille TSOUKAS

ASSISTAIENT A TITRE CONSULTATIF :

M. Philippe COUTURE, Cabinet ECTAUR
M. Philippe MENARD, BKM Environnement

ETAIENT EXCUSES :

M. Pierre BOST, Exploitant agricole
M. Daniel BOURGEAS, Exploitant agricole
M. Cédric HAMMOUDA, INAO

Mme Audrey LACAZE-THONAT, Chargée des politiques foncières au sein du service de l'Aménagement de l'Espace et de la Transition Énergétique (SAETE) du Conseil départemental, remplissait les fonctions de secrétaire de la commission.

Monsieur le Président déclare ouverte la séance et fait connaître l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du Cabinet de géomètres experts chargé du volet foncier de l'étude d'aménagement ;
2. Présentation du Bureau d'études chargé du volet environnement de l'étude d'aménagement ;
3. Présentation du déroulé et du planning des études d'aménagement ;
4. Questions diverses.

Mme Isabelle HYVOZ introduit la réunion en remerciant chacun pour sa présence et tout particulièrement, M. Jean-Claude JUGE, Maire de Vaunac, pour son accueil chaleureux dans la salle des fêtes communale.

M. le Président donne ensuite la parole à Mme Audrey LACAZE-THONAT afin qu'elle présente un diaporama expliquant en quoi consiste et à quoi sert l'outil Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE). Ce document est joint au présent compte-rendu.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE VAUNAC-NEGRONDES-LEMPZOURS- EYZERAC	PROCES-VERBAL DE SEANCE	Le Président AL	Page 4/6
---	--	---------------------------------	--------------------------

1. Présentation du Cabinet de géomètres experts chargé du volet foncier de l'étude d'aménagement :

M. Philippe COUTURE, Cabinet ECTAUR – Géomètre expert, est invité à se présenter et à exposer sa méthodologie de travail. Se référer au diaporama joint au présent compte-rendu.

2. Présentation du Bureau d'études chargé du volet environnement de l'étude d'aménagement :

M. Philippe MENARD, BKM Environnement – Chargé d'études, est invité à se présenter et à exposer sa méthodologie de travail. Se référer au diaporama joint au présent compte-rendu.

3. Présentation du déroulé et du planning des études d'aménagement :

Mme Audrey LACAZE-THONAT est ensuite invitée à présenter le calendrier prévisionnel des études.

Jusqu'en février 2022, les deux prestataires vont recueillir des données, arpenter le périmètre et rencontrer les élus et les propriétaires lors de réunions et de permanences organisées en mairies.

Une réunion de la Commission sera organisée en mars 2022, pour un point d'étape et une présentation des premiers éléments et enjeux repérés par le géomètre.

Une enquête publique sera organisée à l'hiver 2022 afin de présenter le bilan des études à l'ensemble des propriétaires et connaître leurs avis concernant l'opportunité d'une opération d'aménagement foncier sur leurs communes.

La Commission se réunira en début d'année 2023 afin d'analyser les observations formulées par les propriétaires lors de l'enquête publique.

A cette occasion, les membres de la Commission décideront de demander ou non, au Département la mise en œuvre d'un AFAFE.

Dans le même temps, les communes concernées seront invitées à délibérer pour donner elles aussi leurs avis sur le sujet.

C'est sur la base des avis des communes, des avis exprimés par les propriétaires et du bilan des études, que la Commission Permanente du Conseil départemental ordonnera ou pas une opération.

Ainsi, si toutes les conditions nécessaires sont réunies, l'AFAFE pourrait démarrer à l'automne 2023.

4. Questions diverses :

Mme Françoise DECARPENTRIE, Maire de Négrondes, s'interroge sur l'articulation des études d'aménagement foncier avec l'élaboration en cours du PLUI. M. P. COUTURE et M. P. MENARD précisent que leurs travaux s'appuieront sur le diagnostic territorial réalisé pour le PLUI.

M. P. COUTURE rajoute que ce travail collaboratif est indispensable notamment pour savoir où se situeront les zones constructibles. **Mme Isabelle HYVOZ suggère que les techniciens qui élaborent le PLUI soient associés aux travaux de la Commission de façon à travailler tous dans le même sens.**

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE VAUNAC-NEGRONDES-LEMPZOURS- EYZERAC	PROCES-VERBAL DE SEANCE	Le Président AL	Page 5 /6
---	--	---------------------------------	---------------------------

M. Yannick LE PIERRES, Conseiller municipal de Lempzours, s'interroge sur les conséquences pour sa commune, d'un éventuel abandon de procédure à l'issue de l'année consacrée aux études d'aménagement foncier.

A cet égard, il est précisé qu'au terme de la phase n°1 des études d'aménagement foncier, les communes sont invitées à donner leur avis sur l'opportunité d'un AFAFE. Chaque commune est donc libre de renoncer à l'opération sans aucun frais. Il est par ailleurs précisé que Mme Thérèse CHASSAIN, Maire de Lempzours, avait posé cette même question au Président du Conseil départemental par courrier daté du 23 novembre 2020. Une réponse détaillée lui a été apportée par courrier daté du 2 décembre 2020. Ce courrier en réponse est annexé au présent compte-rendu.

M. P. COUTURE précise que le périmètre doit être cohérent (pas en confettis) mais qu'il n'existe pas de surface plancher ou de surface plafond pour mener une opération.

Il est ensuite demandé le coût moyen des travaux connexes à la charge des communes : M. P. COUTURE précise que tout dépend du programme des travaux et des objectifs poursuivis par l'aménagement foncier. Mme Isabelle HYVOZ ajoute sur ce point que le Département subventionne les travaux connexes entre 50 et 80% du montant global Hors Taxes. Plus précisément, le Département subventionne les travaux de voirie à 50% et les travaux compensatoires à hauteur de 80%. M. Jean-Claude JUGE, Maire de Vaunac, rajoute que d'autres sources de financements existent, notamment de la part de la Région et de l'Europe (jusqu'à 80% de subventions).

Concernant le sujet du financement des opérations d'aménagement foncier, Mme HYVOZ tient également à préciser, que les opérations sont financées sur une enveloppe spécifique à l'aménagement foncier et non sur les contrats de territoire.

Une question est posée concernant la qualité et l'entretien des chemins créés ou régularisés par l'AFAFE. M. Jean-Claude JUGE précise que l'entretien de ces nouveaux chemins incombera aux communes.

Une question est posée concernant le bornage : M. P. COUTURE explique que le bornage suppose une implication forte des membres de la Commission. Il leur sera demandé d'accompagner le géomètre et son équipe lors du bornage pour pouvoir ensuite renseigner les propriétaires. Ces derniers seront informés du bornage de leurs parcelles par affichage en mairie, une information dans le journal local le cas échéant et par les membres de la Commission. Ils pourront y assister s'ils le souhaitent.

M. P. COUTURE précise que toutes les nouvelles parcelles seront bornées, à chaque angle. Le bornage sera par ailleurs vérifié par le service du cadastre. Si jamais, il est constaté des erreurs ou des manques, le géomètre se déplacera pour replanter les bornes pendant une période raisonnable suivant la clôture des opérations. M. REY du Centre Régional de la Propriété Forestière, insiste sur l'importance de s'approprier le bornage et de ne pas hésiter à ajouter des poteaux en bois pour mieux les repérer.

Une question est posée concernant le bornage existant et en particulier le devenir des bornes en pierre : M. P. COUTURE précise que seules les nouvelles parcelles et limites sont bornées. Ainsi, si une limite ne change pas, alors le géomètre s'appuiera sur le bornage existant.

Une question est posée concernant la position GPS des nouvelles bornes. M. Éric TRIKI, représentant du service du cadastre, précise que les données de chaque borne seront accessibles gratuitement sur le site Internet : www.https://cadastre.gouv.fr

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE VAUNAC-NEGRONDES-LEMPZOURS- EYZERAC	PROCES-VERBAL DE SEANCE	Le Président AL	Page 6 /6
---	--	---------------------------------	---------------------------

M. Yannick LE PIERRES, Conseiller municipal de Lempzours, s'interroge sur l'issue des études d'aménagement foncier : « Au bout d'un an, si on se rend compte que les propriétaires de Lempzours sont contre la mise en œuvre d'un AFAFE, que se passe-t-il ? La commune devra-t-elle payer quelque chose et sera-t-elle contrainte à rester dans le périmètre des opérations malgré elle ? »

Mme HYVOZ confirme que la commune sera libre de se retirer du projet sans aucun frais. Il est par ailleurs rappelé que la Commission permanente du Conseil départemental ne décidera d'ordonner un AFAFE que si les bilans des études ont démontré l'utilité d'une telle opération et sous réserve que les propriétaires et les conseils municipaux concernés aient émis des avis favorables.

M. Claude CAMELIAS, Conseiller municipal de Négrondes, demande si une rencontre avec les prestataires et le Département est possible pendant la période des études afin d'échanger au sujet de la modification du périmètre de protection du captage d'eau potable (source de Glane). Il lui est répondu que ces réunions avec les conseils municipaux sont prévues dans le cadre des études.

Mme Isabelle HYVOZ remercie enfin chacun pour sa présence et précise qu'il est rare d'avoir une assemblée aussi diversifiée réunie autour d'une même table. « Il s'agit d'un travail collaboratif et non à marche forcée pour répondre à des besoins exprimés par les conseils municipaux, en vue d'améliorer l'existant ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président, remercie les membres présents et lève la séance à 11h30.

Le Président,

Alain LESPINASSE



La secrétaire,

Audrey LACAZE-THONAT

